

Image not found or type unknown



Resiliation alors que nous avons un contrat de 48 mois

Par **tbe38**, le **05/06/2012** à **13:57**

Bonjour, nous avons un souci avec une société qui fait de la géolocalisation. nous avons un engagement de 48 mois avec eux pour un service de géolocalisation et ce boîtier ne fonctionne pas nous sommes sans cesse entraînés de les appeler car ça ne fonctionne pas et il nous le débloque sous 48h mais c'est un service dont nous nous servons ponctuellement on en a besoin à un instant t pas 48h après. ma question est peut-on résilier le contrat sous prétexte que le matériel fourni ne fonctionne pas. si oui comment? à savoir que le boîtier est chez eux depuis deux mois et que nous continuons à être prélevés. il nous propose actuellement de nous rembourser un trimestre. chose normale à mon sens et les frais d'expédition car jusqu'à maintenant les frais d'expédition étaient à notre charge car c'est la 2^{ème} fois que nous le renvoyons afin qu'il regarde pourquoi ça ne marche pas. merci de vos conseils cordialement